

construction s'impose, et voici ce qu'il doit être en mesure de nous répondre :

a) Connaissant parfaitement l'étendue de mes responsabilités, je donne l'assurance que compte est tenu de la nécessité d'économiser les matériaux et la main-d'œuvre requis pour une nouvelle construction;

b) Que l'intérêt du service exige que nous assurions le logement dans la mesure et pour les fins projetées;

c) Qu'il n'est pas possible de trouver l'espace requis avec le logement actuel par une répartition différente des hommes.

d) Que nous ne pouvons disposer d'aucun édifice en possession de l'Etat et susceptible d'être pratiquement converti ou agrandi de manière à fournir le logement voulu;

e) Qu'il est impossible d'obtenir le surcroît de logement nécessaire en acquérant ou en louant à bail à des conditions raisonnables quelque édifice civil existant;

f) Qu'il n'existe aucune autre méthode pratique de satisfaire aussi économiquement aux services requis.

Si on signe le certificat et si on l'envoie aux quartiers généraux, on est forcé de s'occuper de la question; c'est-à-dire que le sous-ministre et l'ingénieur des services examinent la question d'une façon générale, et s'ils estiment que rien ne les autorise à douter de la validité du certificat, c'est alors sur les ingénieurs et sur le service de l'intendant général de l'armée que retombe la responsabilité de déterminer le genre d'édifice qui convient le mieux. L'intendant général adjoint de l'armée est lui-même ingénieur. Il était entrepreneur dans la vie civile et je le crois bien au courant de ce qu'il faut en fait de types et de variétés de construction.

Je crois qu'en principe, on construit ces édifices temporaires ou semi-permanents de façon à ce qu'ils durent au moins cinq ans, c'est-à-dire que les services et l'aménagement général doivent être de nature à assurer un service de cinq ans. Il va sans dire qu'on a procédé en cette matière à des essais. Si mon honorable ami veut parler des édifices sis à Ottawa, il y en a qu'on a commencé à construire très tôt après la déclaration des hostilités. C'est, je crois, le ministère des Munitions et approvisionnements qui a construit les premiers édifices du genre, pour loger son personnel, et je crois aussi qu'on s'en est pas mal tenu à ce genre d'immeuble. On a introduit des modifications de temps en temps mais on s'est efforcé de construire des édifices au meilleur compte possible, eu égard à l'usage qu'on veut en faire, et les constructeurs ont reçu des instructions à cette fin. C'est que, par une température comme celle que nous avons eue, on ne peut loger des employés, hommes ou femmes, dans des immeubles qui ne sont pas chauffés, ou qui ne sont pas convenablement aérés, qui ne reçoivent pas une quantité raisonnable de lumière du jour et qui ne soient

pas relativement faciles d'accès. De plus ces immeubles doivent être, jusqu'à un certain point du moins, impénétrables au son, afin qu'il n'y ait pas trop de bruit qui se communique d'un bureau à l'autre.

Les ingénieurs des trois services armés se sont occupés de ces problèmes et efforcés d'obtenir le meilleur type au plus bas prix possible; du moins, pour ce qui est de construire des édifices temporaires à Ottawa. Comme mon honorable ami le sait, par exemple, l'hôpital Camp Hill, à Halifax, a été construit durant la dernière guerre comme édifice temporaire et il sert encore aujourd'hui. Il en est de même de l'hôpital Sainte-Anne-de-Bellevue. Vous ne pouvez construire un édifice tellement temporaire qu'il va s'écrouler après cinq ans et qui réponde cependant aux besoins durant ce temps. Tous ces édifices possèdent donc un certain caractère de permanence.

Quant aux camps, nous avons au début songé à la construction de huttes. Le plan de construction a varié avec le temps et l'expérience; et si je dis que le plan a été amélioré je ne veux pas dire qu'il en a coûté plus mais que les huttes sont plus confortables sans coûter davantage. Nous avons pour l'armée un type de huttes que connaît, j'en suis sûr, mon honorable ami; nous avons pour les quartiers des officiers des huttes en forme d'H; la cuisine est au milieu. Nous avons aussi des dortoirs en forme d'H; les salles de bain et lavabos sont au milieu. Ces constructions ont donné satisfaction sans coûter extrêmement cher si l'on tient compte de l'apparence et du confort. Je répondrai à mon honorable ami que cette responsabilité incombe aux ingénieurs des ministères qui se consultent constamment les uns les autres, y compris ceux du ministère des Munitions et approvisionnements. L'expérience ainsi acquise a permis de construire un modèle amélioré de hutte et d'édifice temporaire qui, vu l'usage auquel ces abris devaient servir, ont été jugés d'un prix modéré.

M. GREEN: N'y a-t-il pas eu contrôle par un autre ministère? Apparemment, le ministère de la Défense décide de construire et personne ne contrôle cette décision. Il me semble que ce contrôle devrait se faire, soit par le ministère des Munitions et approvisionnements soit par les experts en construction du ministère des Finances, afin de s'assurer si ces édifices ne coûtent pas trop cher. Le bruit court au pays qu'il se fait un fort gaspillage d'argent dans la construction de ces édifices. Je prie donc le ministre de nous dire s'il ne serait pas possible d'établir